



Note de synthèse – Rapport d'avancement de l'agenda européen en matière de migration – 14 mars 2018

Introduction

Ce rapport fait état des progrès et des développements sur la politique migratoire européenne depuis le dernier rapport de novembre 2017, et des avancées relatives à la feuille de route de la Commission européenne de décembre 2017.

Situation le long des routes migratoires

En 2017, la situation migratoire est plus stable mais reste difficile. Le rapport fait état de 205 000 traversées irrégulières aux frontières, 28% de moins qu'en 2014, marquant à un retour aux chiffres avant la « crise » de 2015. De plus, en 2017, 685 000 demandes d'asile ont été déposées, soit une baisse de 43% par rapport à 2016, dont 160 000 demandes par des enfants. Les Etats membres (EM) ont émis près d'un million de décision en première instance.

La route de la Méditerranée orientale

En 2017, 42 319 migrants sont arrivés par cette route (182 227 en 2016). Le rapport relève un changement dans la répartition des nationalités. En 2017, les trois nationalités sont les syriens (40%), les irakiens (19%) et les afghans (11%). A ce jour en 2018, les syriens sont à 32%, les irakiens à 27% et les afghans à 13%.

Les traversées irrégulières de la Turquie vers la Grèce par la frontière terrestre ont augmenté par rapport aux dernières années, notamment de 80% en 2017 avec plus de 5 500 traversées. De plus, elle concerne particulièrement les ressortissants turcs (50%).

La route des Balkans

Les tendances sur cette route restent relativement stables. Le renforcement des contrôles et de la coopération entre les EM, les agences européennes et les Etats Balkans a permis de rendre le transit irrégulier plus difficile. Cependant, de nouvelles routes migratoires se créent.

La majorité des traversées illégales sont détectées aux frontières de la Serbie. Une nouvelle route se développe par l'Albanie, le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie. Le rapport relève l'augmentation du nombre d'iraniens dans les flux, correspondant à la décision de la Serbie d'accorder un visa gratuit aux iraniens. Enfin, des flux migratoires sont également en augmentation depuis les pays des Balkans vers la Grèce, via notamment l'Albanie.

La route de la Méditerranée centrale

La Commission a adopté un focus particulier sur cette route à travers les cadres de partenariat de migration et la Déclaration de Malte. Cependant la route reste celle avec le plus grand nombre de traversées irrégulières vers l'Europe, malgré une réduction des départs depuis la Libye depuis mi-juillet 2017. En 2017, 119 369 personnes sont arrivées en Italie par cette route, soit 34% de moins qu'en 2016. Depuis 2018, il y a une évolution dans les nationalités : érythréen (24%), tunisien (20%), nigérien (6%), alors qu'en 2017 on trouvait d'abord les nigériens (15%), les guinéens (8%), et les ivoiriens (8%). L'augmentation des traversées depuis la Tunisie se poursuit, avec environ 20% de départs de ressortissants tunisiens.

Plus de 286 300 migrants ont été secourus depuis le 1^{er} février 2016 par les opérations de l'UE avec le soutien des garde-côtes italiens. L'OIM fait état de 20 300 migrants secourus par les garde-côtes libyens dans les eaux territoriales libyennes en 2017. En 2017, le nombre de morts et de disparus est environ de 2 853 personnes, soit 38% de moins qu'en 2016. Les opérations dans le désert au Niger ont permis de sauvé plus de 2 000 migrants.

La route de la Méditerranée occidentale/route atlantique



Le nombre d'arrivées par cette route a commencé à augmenter à partir de juin 2017 et l'augmentation se poursuit. En 2017, 28 349 migrants sont arrivés en Espagne, plus du double qu'en 2016. La route passe par les villes de Ceuta et Melilla, par le Maroc, l'Algérie, et par les airs depuis les aéroports de Dakar et de Casablanca. Les principales nationalités en 2017 sont les marocains (21%), les algériens (18%), les ivoiriens (14%), les guinéens (13%), les gambiens (11%). En 2018, les nationalités sont les guinéens (17%), les marocains (17%), les maliens (15%), les ivoiriens (13%), et les gambiens (7%).

Le soutien de l'UE dans la gestion migratoire

La route orientale – soutien à la Grèce et à la Bulgarie

L'élément clé reste l'approche *hotspot*. Le nombre de place reste insuffisant dans les *hotspot* en Grèce. Au 8 mars 2018, 12 926 migrants étaient présents sur les îles dont 10 020 dans les *hotspots*, pour 8 000 places. Le soutien des autorités locales sur les sites d'accueil supplémentaires reste problématique. Le rapport appelle les autorités grecques à trouver une solution immédiate pour fournir des services d'interprétation sur les îles dans le cadre de leur programme national. Au 7 mars 2018, 21 847 personnes ont été relocalisées depuis la Grèce, dont 513 mineurs non accompagnés.

L'OIM effectue également des accompagnements au retour volontaire, elle a mené 5 656 retours en 2017, dont 1 683 depuis les îles grecques. Un autre soutien important est fourni par le biais des agences européennes, notamment du Bureau européen de soutien en matière d'asile (EASO). Un soutien particulier est donné sur le développement et la mise en œuvre du système de suivi d'accueil. L'agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes ont également développé 801 experts en Grèce. Des agents d'Europol sont aussi déployés pour soutenir les contrôles de sécurité.

Concernant la Bulgarie, l'UE apporte un soutien financier dans le domaine migratoire et la gestion des frontières. Des progrès sont à noter sur la mise en œuvre des programmes nationaux. La mise en œuvre du soutien d'urgence pourrait être accélérée.

L'accord UE-Turquie

L'accord continue de fournir des résultats concrets dans la réduction des flux, et la réinstallation de Syriens en besoin de protection internationale. L'UE soutient la Turquie par son fond pour la facilité des réfugiés en Turquie permettant un appui auprès des réfugiés syriens et aux communautés hôtes en Turquie. Le financement partagé entre l'UE et les EM ont permis de créer une approche de partenariat dans la gouvernance du fond, où la Turquie a seulement une capacité de conseil. La prochaine tranche de 3 milliards devrait être entamée prochainement.

Un autre point clé est l'amélioration des retours vers la Turquie depuis la Grèce, avec une réduction des retards des décisions de première instance, menant le délai de traitement des demandes d'asile en première instance à 2 mois. L'accélération des procédures d'asile est essentielle pour augmenter les taux de retour vers la Turquie. Depuis mars 2016, 2 164 retours ont été enregistrés. Les autorités grecques travaillent sur la révision de la législation pour permettre une réduction des délais, aligner les motifs de recours suspensifs avec la législation européenne, et réduire les délais pour porter un appel à la Haute cour administrative pour les demandes ultérieures. La prochaine étape de ces amendements est la soumission au parlement grec.

La réinstallation depuis la Turquie se poursuit. 16 EM ont contribué à la réinstallation depuis la Turquie dans le cadre de l'accord en 2017, peu d'EM l'ont fait cette année. Depuis le rapport de novembre 2017, 1 122 ont été réinstallés, pour un total global de 12 476 depuis l'accord.

Un autre volet de poursuivre le soutien en Syrie et dans les pays voisins. Une conférence sur la Syrie est organisée par l'UE et les Nations Unies les 24 et 25 avril 2018. L'UE s'est accordé à apporter 560 millions d'euros.

La route des Balkans



Un niveau important d'activité de trafic d'êtres humains reste présent, malgré des flux migratoires stables et bas. Le 12 avril 2018, un accord a été initié entre Frontex et l'Albanie afin d'apporter un soutien à la gestion des frontières extérieures. De tels accords sont en négociations avec la Serbie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Cette coopération est renforcée par l'adoption par l'UE de sa stratégie sur les Balkans.

La route de la Méditerranée centrale

- *Soutien à l'Italie*

La mise en place d'une approche *hotspot* se poursuit (filtrage, identification, enregistrement des empreintes digitales, enregistrement, information, débriefing, et redirection des migrants). Le Ministre de l'Intérieur italien envisage d'ouvrir 3 nouveaux *hotspot* en 2018. Des experts de l'EASO et l'agence Europol sont déployés, Frontex soutient la pré-identification, l'évaluation de la nationalité, le filtrage, la prise d'empreintes, et l'arrivée des migrants. De plus, des discussions sont en cours entre les agences pour renforcer les liens entre les décisions d'asile et les retours. Au 7 mars, 11 999 personnes ont été relocalisées depuis l'Italie dont 174 mineurs.

L'UE apporte également un soutien financier. Dans le cadre de l'accord du 4 juillet 2017, un soutien supplémentaire de 35 millions d'euros a été accordé à l'Italie. Le lancement de l'opération Themis par Frontex le 1^{er} février 2018, remplace l'opération Triton en méditerranée centrale pour mieux refléter les changements migratoires et prévenir les réseaux criminels transfrontaliers.

- *La Libye et la sous-région*

Grâce à la Force conjointe UA-UE-ONU, le nombre de personnes évacuées de Libye a augmenté à travers l'aide au retour volontaire mené par l'OIM, et le mécanisme d'urgence de transit coordonné par le HCR. 15 000 personnes ont bénéficié de l'aide au retour, 1 300 personnes vulnérables ont été évacuées et doivent être réinstallées. Le succès de l'ETM dépend de la réinstallation des personnes depuis le Niger. Pour le moment, seules 25 personnes ont été réinstallées. Des efforts urgents doivent être consentis sur la réinstallation depuis le Niger. Le HCR doit également renforcer son référencement auprès des Etats. Une réunion de la force conjointe en Février à Tripoli a permis d'échanger sur certains enjeux, tels que la restriction d'accès à certaines nationalités, les traitements inhumains et la torture dans les centres, l'élimination graduelle de la mise en détention arbitraire et systématique des migrants.

Le fond fiduciaire d'urgence pour l'Afrique continue de jouer un rôle crucial. Des fonds supplémentaires ont été engagés pour poursuivre les évacuations, sur les programmes de migration mixte, d'assistance directe, de renforcement de la résilience locale. Une enveloppe supplémentaire a également été accordée pour aider à la gestion des frontières libyennes, en partenariat avec la Commission et l'Italie. Le rapport appelle les Etats à des contributions supplémentaires pour la « fenêtre de l'Afrique du Nord » pour combler le manque de 225 millions d'euros.

Le soutien auprès des garde-côtes libyens se poursuit. L'Opération Sophia a formé 201 personnes au sein des garde-côtes libyens. La mise en place d'un réseau de communication sécurisé en Méditerranée sur la migration irrégulière en mer est en phase finale et devrait être opérationnel pour mi-2018. L'UE soutient également la coopération entre les garde-côtes libyens et les garde-côtes italiens. Un projet pilote est également en place pour soutenir les agences européennes et EUNAVFORMED à travailler sur les informations criminelles et à optimiser la collecte d'information via l'opération Sophia investie dans la prévention du crime, l'investigation et les poursuites. Des agents de Frontex sont également présents en Libye, leur nombre devrait être augmenté dès que les conditions de sécurité le permettent.

- *Pays le long de la route migratoire*

En décembre 2017, 28 programmes ont été validés dans le cadre du fond fiduciaire pour l'Afrique, incluant des projets sur la résilience des communautés vulnérables, la création d'emploi, la lutte contre le trafic d'êtres humains. Les derniers programmes validés en février 2018 se concentrent la protection



des migrants dans le Sahel, le soutien aux retours volontaires depuis la Libye, la réintégration durable des migrants, l'évacuation et la réinstallation. Le plan d'investissement externe et le Fond européen pour le développement durable sont également largement soutenus.

Enfin, le soutien européen auprès du Niger est considéré comme central pour réduire le nombre de migrants irréguliers transitant par Agadez. Le nombre a diminué de 340 par jour en 2016 à 40-50 par jour en 2017. La force conjointe d'investigation est toujours active et a permis de porter 76 accusations auprès du procureur pour des crimes relatifs au trafic d'êtres humains et la saisie de véhicules. En parallèle, un soutien à la communauté locale est également apporté par le biais de la mission civile de sécurité et de défense EUCAP Sahel Niger. Un rencontre internationale pour le G5 Sahel a également permis de rassembler un grand nombre de soutiens pour la mission avec au total 414 millions d'euros engagés.

Sur les autres zones géographiques, l'UE travaille également sur le trafic d'êtres humains sur la Corne de l'Afrique grâce au Processus de Khartoum. La Tunisie est également un pays tiers stratégique en tête des pays d'origine. Un dialogue est en cours sur la politique des visas et de retour. Enfin, un programme régional sera mis en œuvre sur l'Afrique du Nord couvrant la Libye, l'Egypte, l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie.

La route de la Méditerranée occidentale

Le Maroc fait des efforts pour prévenir la migration irrégulière grâce à sa coopération sur la surveillance des frontières, en particulier avec l'Espagne. La Commission a relancé la coopération avec le Maroc via un soutien financier pour appuyer sa politique migratoire. En Algérie, le nombre d'arrivées en Europe d'algériens a également augmenté. Une nouvelle route se forme à travers le pays depuis le Mali et le Niger. Le besoin de renouveler le dialogue avec l'Algérie a été clairement identifié.

Retour et réadmission

La feuille de route de la Commission de décembre 2017 fixe comme objectif la mise en place d'accord avec des pays partenaires sur le retour et la réadmission. Plusieurs accords ont pu être trouvés avec le Bangladesh, Afghanistan, Pakistan, Iran, des pays sub-sahariens et de la Corne de l'Afrique. Des discussions sont également en cours sur le soutien à la réintégration des retournés à travers des mesures spécifiques (soutien psycho-social, soins médicaux, logement, transport).

De négociations sur les politiques de facilitation des visas et d'accords de retour sont en cours avec la Tunisie, la Chine, l'Algérie, le Maroc. Un grand nombre d'opérations de retour sous soutenu par Frontex. Depuis mi-octobre 2017, il y a eu 135 opérations de retours pour 5 000 personnes. Les principaux pays de destination sont les pays Balkans, la Tunisie, la Géorgie, le Pakistan, incluant principalement les Etats membres suivant : l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique et l'Autriche. Le rapport relève aussi qu'il existe de grandes lacunes en matière de statistiques et de données de la part des Etats membres. La Commission réfléchit à une modification des règles européennes sur la collecte de données en matière de migration et de protection internationale.

Enfin, la Commission a également proposé dans sa réforme du code des visas de renforcer la possibilité d'utiliser la politique des visas comme un outil en matière de coopération sur les retours et les réadmissions.

Renforcement de la gestion des frontières extérieures

La modernisation de la gestion des frontières extérieures fait partie de la feuille de route de la Commission. Frontex poursuit son soutien auprès des Etats membres par des opérations conjointes le long des routes migratoires. Le rapport relève de sérieuses lacunes dans engagement d'activités opérationnelles de 2018. De plus, il n'y a eu aucun progrès sur la mise en place d'une équipe de réaction rapide.



De plus, l'une des activités clés de l'agence est également l'évaluation des vulnérabilités des systèmes de contrôle des frontières des Etats membres. Seules 6 des 27 recommandations faites en 2017 ont été atteintes.

Frontex a également défini le concept de gestion européenne intégrée des frontières, et requiert l'établissement d'une stratégie technique et opérationnelle. En parallèle, l'UE a avancé sur deux nouveaux systèmes d'information dans la gestion des frontières extérieures : Entry/Exist system et ETIAS. Le Parlement européen et le Conseil sont en cours de négociations sur l'interopérabilité des systèmes d'information pour les frontières, la sécurité et la migration.

Relocalisation, réinstallation et autres voies d'accès

Le rapport relève que la relocalisation a permis un soutien inestimable pour accueillir les personnes en besoin de protection et alléger la pression des Etats membres en première ligne. 96% des personnes éligibles ont été relocalisées depuis l'Italie et la Grèce. La Commission a également engagé des procédures de sanctions contre la République tchèque, la Hongrie et la Pologne pour ne pas avoir participé au processus. Le 7 décembre 2017, la Commission a décidé de porter la question devant la Cour de Justice européenne.

Dans le cadre de l'accord de 2015, sur les 22 504 personnes devant être réinstallées en 2015, 86% l'ont été au 8 décembre 2017. Les 19 432 personnes viennent majoritairement de Turquie, Jordanie, et Liban mais aussi d'autres pays tiers. Le nouveau programme pour 50 000 places de septembre 2017 a vu près de 40 000 places engagées par les Etats membres. Un accent particulier sera donné à la Turquie, la Jordanie, le Liban et les pays le long de la Méditerranée centrale, notamment pour le mécanisme d'urgence de transit au Niger. Les Etats membres ont indiqué plus de 27 000 places pour les syriens depuis la Turquie, la Jordanie et le Liban, et environ 7 000 pour les pays de la route de la Méditerranée centrale. La Commission appelle les Etats membres à atteindre 50% de leurs engagements pour Octobre 2018.

Des projets pilotes ciblés en matière de migration légale sont en cours de développement par la Commission et plusieurs Etats membres ont fait part de leur intérêt pour inclure des schémas migratoires temporaires et de long terme sur la base des besoins du marché du travail. Les négociations se poursuivent aussi sur la réforme de la « carte bleu ».

Sur le volet intégration, la Commission a signé avec les partenaires européens économiques et sociaux un partenariat pour l'intégration en décembre 2017. Le partenariat pose les principes clés et les engagements de la Commission et des partenaires sociaux pour renforcer les opportunités d'intégration sur le marché du travail pour les réfugiés et les migrants vivant légalement sur territoire. En janvier 2018, un guide sur l'utilisation des fonds pour l'intégration des migrants a été lancé par la Commission.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-1763_fr.htm

Rapport d'avancement : [http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/COM\(2018\)250-Progress%20report%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20European%20Agenda%20on%20Migration.pdf](http://www.europeanmigrationlaw.eu/documents/COM(2018)250-Progress%20report%20on%20the%20Implementation%20of%20the%20European%20Agenda%20on%20Migration.pdf)

Annexe 1 - Fond fiduciaire pour l'Afrique : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_annex-1-progress-report-european-agenda-migration_en.pdf

Annexe 2 – Facilité en faveur des réfugiés en Turquie : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_annex-2-progress-report-european-agenda-migration_en.pdf



Annexe 3 – Agence européen de garde-frontières et de garde-côtes : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_annex-3-progress-report-european-agenda-migration_en.pdf

Annexe 4 – Relocalisation : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_annex-4-progress-report-european-agenda-migration_en.pdf

Annexe 5 – Réinstallation : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_annex-5-progress-report-european-agenda-migration_en.pdf

Annexe 6 – Les principaux éléments relatifs à l'élaboration de la stratégie européenne pour la gestion intégrée des frontières : <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/FR/COM-2018-250-F1-FR-ANNEX-6-PART-1.PDF>

Fiche sur la route de la Méditerranée centrale – protéger les migrants et gérer les flux irréguliers : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/central_mediterranean_route.pdf

Fiche sur l'accord UE-Turquie – 2 ans après l'accord : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20180314_eu-turkey-two-years-on_en.pdf